

CESSEZ-LE FEU : 8 DES 10 POINTS PROPOSÉS PAR TÉHÉРАН DONNERAIENT À L'IRAN UNE POSITION PLUS FAVORABLE QU'AVANT LA GUERRE

AUTEUR Le Grand Continent

DATE 8 avril 2026

Hier soir, l'Iran et les États-Unis ont accepté un cessez-le-feu et l'ouverture de négociations sur la base d'une liste d'exigences hautement défavorables à Washington – et que la Maison-Blanche a contesté un iour après leur nublication.

8 des 10 points proposés par Téhéran donneraient à l'Iran une position plus favorable qu'avant la guerre

	Proposition iranienne du 7 avril 2026 acceptée par Trump comme «base» pour la négociation	Situation avant la guerre	Différence	Présence dans le plan sino-pakistanaïis
1	Cessation complète de toute agression contre l'Iran et les groupes de résistance alliés.	Ciblage des proxies iraniens	Avantage pour l'Iran	Oui
2	Retrait des forces de combat américaines de la région, interdiction de toute attaque contre l'Iran depuis des bases, et refus d'adopter des postures de combat.	Aucun engagement de non-agression des États-Unis présents dans la région.	Avantage pour l'Iran	Non
3	Limitation du passage quotidien des navires à travers le détroit d'Ormuz pendant deux semaines, dans le cadre du protocole de passage sécurisé, sous la supervision et selon les règles spécifiques de ce pays.	Aucune limitation de passage par Ormuz	Avantage pour l'Iran	Non
4	Levée de toutes les sanctions primaires, secondaires et onusiennes.	Régime iranien sous sanction américaine de manière quasi ininterrompue depuis sa création	Avantage pour l'Iran	Non
5	Compensation des pertes iraniennes par la création d'un fonds d'investissement et financier.	Il s'agirait d'un élément nouveau	Avantage pour l'Iran	Non
6	Engagement de l'Iran à ne pas fabriquer d'armes nucléaires.	Cet engagement faisait déjà formellement partie de la doctrine officielle iranienne via une fatwa du Guide Suprême.	Statu quo	Non
7	Reconnaissance par les États-Unis du droit de l'Iran à enrichir l'uranium et négociation sur le niveau d'enrichissement.	Ligne rouge des négociateurs américains.	Avantage pour l'Iran	Non
8	Accord de l'Iran pour négocier des traités de paix bilatéraux et multilatéraux avec les pays de la région, conformément à ses intérêts.	Aucun empêchement préalable.	Statu quo	Oui partiellement (mention du droit international)
9	Extension d'un engagement de non-agression à tous les agresseurs vis-à-vis de l'ensemble des groupes de résistance.	Aucun engagement de ce type avant guerre/	Avantage pour l'Iran	Non
10	Abrogation de toutes les résolutions du Conseil des gouverneurs et du Conseil de sécurité, et ratification de l'ensemble des engagements dans une résolution officielle des Nations unies.	Plusieurs résolutions du CSNU condamnant explicitement la République islamique	Avantage pour l'Iran	Non

Tableau: Le Grand Continent

Donald Trump a accepté comme « base » de la négociation 10 points communiqués par la partie iranienne par l'entremise du Pakistan avec la médiation indirecte de la Chine.

Dans un communiqué sur Truth Social, le président des États-Unis en effet annoncé qu'il avait « retenu » hier soir les forces dévastatrices qu'il s'était promis de déployer contre l'Iran et que le régime avait accepté un cessez-le-feu de deux semaines au cours desquelles les deux parties allaient travailler à rouvrir le détroit d'Ormuz.

Parallèlement, Téhéran étudierait toujours la proposition américaine en 15 points, qui inclurait notamment un engagement de l'Iran à ne pas se doter de l'arme nucléaire, la remise de ses stocks d'uranium hautement enrichi, des limitations de ses capacités balistiques, la fin de son soutien aux groupes alliés dans la région et la réouverture du détroit d'Ormuz.

Dans la région, la nouvelle est accueillie avec soulagement et circonspection. Si Benjamin Netanyahu a officiellement soutenu cette trêve, Israël a précisé qu'elle ne s'appliquait pas à ses actions au Liban contre le Hezbollah. Dans le Golfe, cette décision a été saluée mais les pays membres du Conseil de coopération du Golfe ont adopté une position de retenue.

La liste que nous traduisons ci-dessous est celle communiquée par l'agence de presse iranienne Fars News Agency. À la suite de l'annonce de Trump mentionnant le plan en 10 points, le ministre des Affaires étrangères iranien a à son tour confirmé qu'ils étaient pour l'Iran la condition du cessez-le-feu et la base de toute négociation. Ces dix points, les communications de la partie iranienne et les premiers éléments de mise en œuvre du cessez-le-feu — notamment l'annonce selon laquelle, aux termes de l'arrangement, l'Iran et Oman percevraient une taxe sur les navires transitant par le détroit d'Ormuz — laissent en effet planer de sérieux doutes sur sa viabilité. Ces demandes restent dans la droite ligne des volontés maximalistes de la République

islamique et constitueraient, dans l'hypothèse peu probable où ils étaient tous mis en œuvre, une victoire stratégique massive pour l'Iran.

Si l'on compare en effet la liste des exigences iraniennes avec la situation d'avant-guerre, 80 % de ces demandes, si elles étaient acceptées, mettraient Téhéran dans une meilleure situation géopolitique qu'avant le 28 février 2026.

8 des 10 points proposés par Téhéran donneraient à l'Iran une position plus favorable qu'avant la guerre








	Proposition iranienne du 7 avril 2026 acceptée par Trump comme «base» pour la négociation	Situation avant la guerre	Différence	Présence dans le plan sino-pakistanaï
1	Cessation complète de toute agression contre l'Iran et les groupes de résistance alliés.	Ciblage des proxies iraniens	Avantage pour l'Iran	Oui
2	Retrait des forces de combat américaines de la région, interdiction de toute attaque contre l'Iran depuis des bases, et refus d'adopter des postures de combat.	Aucun engagement de non-agression des États-Unis présents dans la région.	Avantage pour l'Iran	Non
3	Limitation du passage quotidien des navires à travers le détroit d'Ormuz pendant deux semaines, dans le cadre du protocole de passage sécurisé, sous la supervision et selon les règles spécifiques de ce pays.	Aucune limitation de passage par Ormuz	Avantage pour l'Iran	Non
4	Levée de toutes les sanctions primaires, secondaires et onusiennes.	Régime iranien sous sanction américaine de manière quasi ininterrompue depuis sa création	Avantage pour l'Iran	Non
5	Compensation des pertes iraniennes par la création d'un fonds d'investissement et financier.	Il s'agirait d'un élément nouveau	Avantage pour l'Iran	Non
6	Engagement de l'Iran à ne pas fabriquer d'armes nucléaires.	Cet engagement faisait déjà formellement partie de la doctrine officielle iranienne via une fatwa du Guide Suprême.	Statu quo	Non
7	Reconnaissance par les États-Unis du droit de l'Iran à enrichir l'uranium et négociation sur le niveau d'enrichissement.	Ligne rouge des négociateurs américains.	Avantage pour l'Iran	Non
8	Accord de l'Iran pour négocier des traités de paix bilatéraux et multilatéraux avec les pays de la région, conformément à ses intérêts.	Aucun empêchement préalable.	Statu quo	Oui partiellement (mention du droit international)
9	Extension d'un engagement de non-agression à tous les agresseurs vis-à-vis de l'ensemble des groupes de résistance.	Aucun engagement de ce type avant guerre/	Avantage pour l'Iran	Non
10	Abrogation de toutes les résolutions du Conseil des gouverneurs et du Conseil de sécurité, et ratification de l'ensemble des engagements dans une résolution officielle des Nations unies.	Plusieurs résolutions du CSNU condamnant explicitement la République islamique	Avantage pour l'Iran	Non

Tableau: Le Grand Continent

À titre de comparaison, les points de la médiation pakistano-chinoise en faveur d'un cessez-le-feu « élargi » ne se retrouvent quasiment pas dans les demandes de Téhéran, qui, pour son plan de cessez-le-feu, ne mentionne d'ailleurs nullement la perspective d'une paix future mais seulement des engagements de non-agression — étendus, même, à Israël (point 9).

Après la menace de Trump de « rayer de la carte toute la civilisation iranienne », il y avait trois scénarios possibles : l'Iran reculerait ; l'Iran ne reculerait pas, mais Trump ferait marche arrière ; ou l'Iran ne reculerait pas et Trump mettrait sa menace à exécution. Le cessez-le-feu semble se situer entre les scénarios 1 et 2, et chaque partie le présente désormais comme une concession de l'autre.

Menaces d'intervention formulées par Donald Trump

Date	Pays / Acteur	Attaque lancée ?
Premier mandat (2017-2021)		
avril 2017	 Syrie	Oui
août 2017	 Corée du Nord	Non
août 2017	 Venezuela	Non
sept 2017	 Corée du Nord	Non
janv 2018	 Corée du Nord	Non
avril 2018	  Syrie / Russie	Oui
mai 2019	 Iran	Non
janv 2020	 Iran	Non
avril 2020	 Iran	Non
Deuxième mandat (2025-)		
mars 2025	 Panama	Non
mars 2025	Houthis	Oui
juin 2025	 Iran	Oui
juin 2025	 Iran	Non
sept 2025	 Afghanistan	Non
nov 2025	 Nigeria	Oui
déc 2025	 Syrie	Oui
déc 2025	 Venezuela	Oui
janv 2026	 Cartels au Mexique	Non
janv 2026	 Colombie	Non
janv 2026	 Groenland	Non
févr 2026	 Iran	Oui
avril 2026	 Iran	Non

Mais le risque d'une future escalade n'est pas pour autant écarté : l'Iran pourrait en effet conclure que la menace proférée hier par Trump n'avait pas de base matérielle réelle. Le fait que les États-Unis acceptent de discuter à partir des demandes maximalistes de Téhéran, ainsi que l'intention de l'Iran d'imposer une taxe pour le passage dans le détroit d'Ormuz, pourraient rendre la position du régime plus intransigeante encore — ce qui augmenterait le risque d'une reprise de la guerre.

Un haut responsable israélien a déclaré hier soir que le cessez-le-feu avait été coordonné à l'avance avec Israël et que Téhéran avait accepté de rouvrir le détroit d'Ormuz sans que ses exigences ne soient acceptées au préalable : « L'Iran a reculé sur ses exigences et a cédé à la demande d'ouvrir le détroit. » Il a ajouté que l'administration Trump avait assuré qu'elle insisterait lors des négociations sur des points d'intérêt commun : le retrait de l'uranium enrichi à 60 % du territoire iranien, la fin de l'enrichissement d'uranium par Téhéran et l'élimination de la menace que représentent les programmes balistiques.

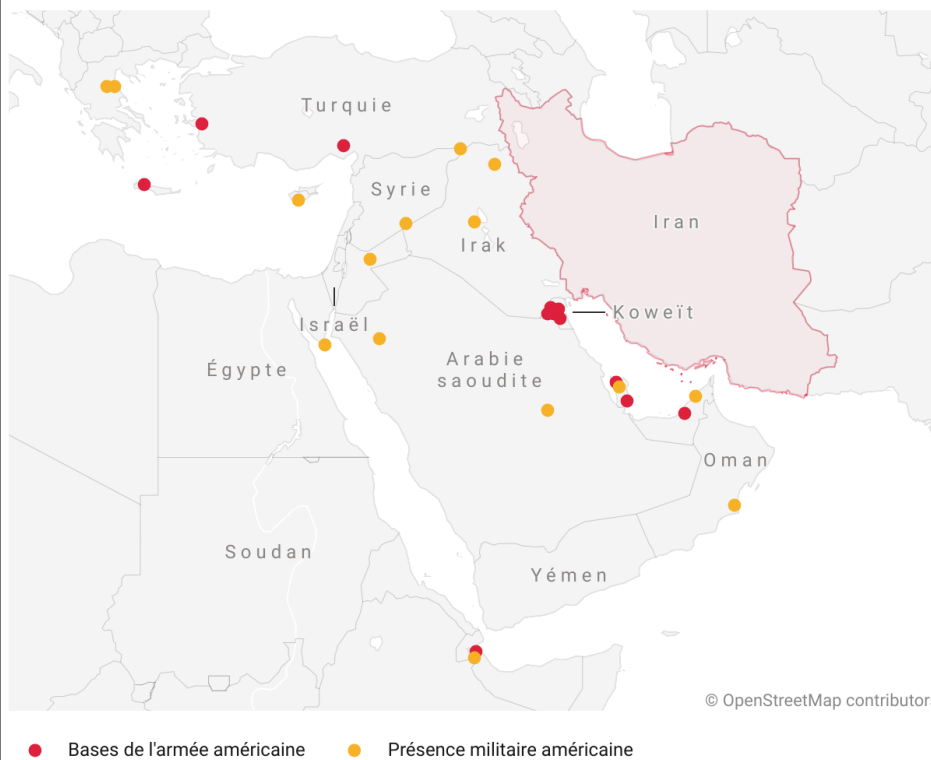
1 – Cessation complète de toute agression contre l'Iran et les groupes de résistance alliés.

Avant la guerre ouverte le 28 février, l'Iran avait déjà été attaqué directement par les États-Unis en juin 2025. Israël, avec l'appui des États-Unis, continuait à cibler les proxies iraniens dans la région. À la suite de l'annonce d'un cessez-le-feu par Trump, le Premier ministre israélien a d'ailleurs précisé que celui-ci ne s'appliquait pas aux actions menées par Israël sur le territoire libanais contre le Hezbollah, affaibli par la campagne israélienne mais toujours directement soutenu et commandé par Téhéran.

2 – Retrait des forces de combat américaines de la région, interdiction de toute attaque contre l’Iran depuis des bases, et refus d’adopter des postures de combat.

La présence militaire américaine dans le Golfe est l’une des plus importantes au monde. Ce point est cohérent avec la position de la République islamique vis-à-vis des pays du Golfe depuis le début de la guerre — c’était l’objet du premier message public diffusé par le nouveau Guide Suprême Mojtaba Khamenei. Un retrait total des États-Unis de la région n’a cependant jamais été réellement évoqué auparavant et constituerait une victoire stratégique nette pour Téhéran.

Bases militaires américaines au Moyen-Orient



Les localisations sont approximatives.

Carte: Le Grand Continent • Source: Council on Foreign Relations, U.S. Congressional Research Service, U.S. Naval Institute

3 – Limitation du passage quotidien des navires à travers le détroit d’Ormuz pendant deux semaines, dans le cadre du protocole de passage sécurisé, sous la supervision et selon les règles spécifiques de ce pays.

Aux termes de ces demandes, le détroit d'Ormuz ne serait donc pas ouvert mais directement contrôlé par Téhéran, ce qui constituerait, là encore, une situation nouvelle par rapport à l'avant-guerre. Dans sa publication sur Truth Social a pourtant conditionné le cessez-le-feu à l'«OUVERTURE TOTALE, IMMÉDIATE ET SÉCURISÉE» du détroit d'Ormuz.

Quelques heures après l'annonce, l'agence iranienne Tasnim déclarait que les passages dans le détroit seraient même conditionnés au paiement d'une taxe aux pays riverains du cours d'eau : l'Iran et Oman.

4 – Levée de toutes les sanctions primaires, secondaires et onusiennes.

Le régime iranien est sous sanction des États-Unis — à des degrés plus ou moins importants — depuis sa création en 1979.

5 – Compensation des pertes iraniennes par la création d'un fonds d'investissement et financier.

Il s'agirait d'un élément nouveau, consécutif aux destructions causées par les frappes israélo-américaines contre l'Iran, clairement à l'avantage de Téhéran puisqu'aucune réciprocité n'est mentionnée — même si, en comparaison, les pertes matérielles américaines sont très faibles. Fait notable, les 10 points iraniens ne mentionnent nulle part une garantie et des réparations spécifiques contre les infrastructures, notamment énergétiques.

6 – Engagement de l'Iran à ne pas fabriquer d'armes nucléaires.

Il s'agit d'un point qui serait également présent dans les 15 points américains. Toutefois, il ne constituerait pas une avancée nouvelle : le régime joue sur l'ambiguïté en

s'interdisant déjà formellement, par le biais d'une fatwa du Guide Suprême de construire des armes nucléaires.

7 – Reconnaissance par les États-Unis du droit de l'Iran à enrichir l'uranium et négociation sur le niveau d'enrichissement.

La question de l'enrichissement de l'uranium est particulièrement délicate : lors des négociations à Genève qui ont eu lieu avant le 28 février, les États-Unis ont demandé à Téhéran de renoncer à tout enrichissement, en échange de quoi Washington a promis de fournir gratuitement du combustible nucléaire pour toute la durée de vie de leur programme nucléaire civil. Cette offre a été refusée par les négociateurs iraniens.

8 – Accord de l'Iran pour négocier des traités de paix bilatéraux et multilatéraux avec les pays de la région, conformément à ses intérêts.

L'une des demandes américaines avant le début de la guerre, le 28 février, était que l'Iran cesse de soutenir ses proxies dans la région. À Genève, Téhéran avait refusé de discuter de limitations de son programme de missiles balistiques ou de mettre fin à son soutien à ses alliés dans la région, notamment le Hamas à Gaza, le Hezbollah au Liban, les milices en Irak et les Houthis au Yémen.

9 – Extension d'un engagement de non-agression à tous les agresseurs vis-à-vis de l'ensemble des groupes de résistance.

Il s'agit d'un point en partie redondant avec le premier. Mais — parce qu'il vise implicitement et sans le nommer Israël — c'est aussi l'un de ceux qui rend en pratique inacceptable ces demandes : en pratique, cela impliquerait que Washington se porte garant qu'Israël

n'attaque aucun groupe menaçant sa sécurité. Formulé de manière détournée, Téhéran demande en fait un renversement d'alliances.

10 – Abrogation de toutes les résolutions du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Conseil de sécurité des Nations unies, et ratification de l'ensemble des engagements dans une résolution officielle des Nations unies.

Là encore, un engagement rétroactif et total des agences onusiennes constituerait pour Téhéran une victoire stratégique — et lui laisserait de facto les mains libres pour poursuivre ses activités de recherche et de développement de technologies nucléaires.